

Les PC 4.0 Grand Est

- [Achat de PC 4.0 Grand Est](#)
- [Casse du PC](#)
- [Libérer de l'espace disque en supprimant la partition de récupération](#)

Achat de PC 4.0 Grand Est

Il vous est possible d'**acheter** un PC 4.0 Grand Est en ligne ou de **racheter** votre PC 4.0 si vous êtes **démissionnaire**.

Vous trouverez les informations sur ce site dans les sections 5 et 6 :

<https://www.jeunest.fr/lycee-4-0/>

Casse du PC

Que faire en cas de casse du PC portable fourni par la Région Grand Est ?

Les ordinateurs portables distribués aux lycéens de la Région Grand Est sont des outils essentiels pour la scolarité. En cas de problème matériel (casse, panne physique), voici la marche à suivre.

Identifier le service après-vente (SAV)

Chaque ordinateur est muni d'une **étiquette située sous l'appareil**, indiquant les coordonnées du **service après-vente** (SAV) chargé des réparations.

C'est vers ce service qu'il faut se tourner **en premier** en cas de casse ou de panne matérielle.

Dépôt et suivi de la réparation

- Contactez le SAV indiqué sur l'étiquette pour déclarer la panne.
- Le SAV vous fournira une **preuve de prise en charge**.
- Conservez ce document : il est indispensable pour la suite.

Prêt d'un ordinateur par le lycée

Le service informatique / fablab du lycée peut, **dans la limite des stocks disponibles**, prêter un ordinateur pendant la durée des réparations (prêt de 1 mois maximum).

Pour bénéficier de ce prêt, l'élève doit présenter la **preuve de prise en charge du PC par le SAV**.

Attention : le stock de PC de prêt est limité. Le prêt n'est donc pas garanti pour tous les cas.

Cas particuliers : réparation non couverte par la garantie

Si la casse ou la panne n'est pas couverte par la garantie :

- La famille doit se rapprocher de son **assurance scolaire** ou d'une **assurance spécifique** éventuellement souscrite par la famille.
- Ces assurances peuvent, selon le contrat, couvrir les frais de réparation ou de remplacement.

Et si le problème n'est pas une casse matérielle ?

En cas de **problème logiciel** (installation bloquée, virus, mot de passe perdu, etc.) :

→ L'élève doit se rapprocher directement du **service informatique / fablab du lycée**.

Ces situations **ne relèvent pas du SAV constructeur**.

En résumé

- **Casse ou panne physique** → contacter le SAV indiqué sous le PC.
- **PC immobilisé** → possible prêt par le lycée avec justificatif de prise en charge, sous réserve de stock.
- **Réparation hors garantie** → se tourner vers l'assurance familiale ou scolaire.
- **Problème logiciel** → voir le service informatique / fablab du lycée.

Libérer de l'espace disque en supprimant la partition de récupération

Pourquoi l'espace disque est limité ?

Les ordinateurs portables distribués par la région **Grand Est** disposent en général d'un disque de **128 Go**.

Cependant, une partie de cet espace (environ **20 à 30 Go**) est réservée à une **partition de récupération Windows**.

Cela signifie que vous n'avez en réalité qu'une centaine de Go utilisables sur la partition principale (**C:**) pour vos logiciels et fichiers.

Certains programmes, par exemple **SolidWorks**, prennent beaucoup de place, supprimer cette partition peut être utile.

À quoi sert la partition de récupération ?

La partition de récupération contient des outils intégrés à Windows permettant de réparer ou réinitialiser l'ordinateur en cas de problème.

- **Avantage** : possibilité de restaurer facilement Windows.
 - **Inconvénient** : occupe inutilement de la place si vous avez besoin d'espace disque.
-

Que se passe-t-il si je la supprime ?

- Vous **récupérez 20 à 30 Go d'espace** sur votre disque **C:**.
- En contrepartie, vous **n'aurez plus la fonction de récupération intégrée** de Windows.

△ Cela n'empêche pas votre PC de fonctionner normalement : vous pourrez continuer à utiliser Windows comme avant, simplement sans l'option de restauration.

Étapes pour supprimer la partition avec `diskpart`

Soyez très prudent ! Une mauvaise manipulation peut effacer toutes vos données. Suivez ces étapes à la lettre.

Étape 1 : Ouvrir l'Invite de commandes en administrateur

1. Cliquez sur le menu **Démarrer**.
2. Tapez `cmd`.
3. Faites un clic droit sur **Invite de commandes** et choisissez **Exécuter en tant qu'administrateur**.

Étape 2 : Lancer `diskpart`

Dans la fenêtre noire qui s'ouvre, tapez :

```
diskpart
```

Puis appuyez sur **Entrée**.

Étape 3 : Afficher la liste des disques

Tapez :

```
list disk
```

Vous verrez apparaître vos disques (généralement **Disk 0** si vous n'avez qu'un seul disque).

Étape 4 : Sélectionner le disque

Tapez (en adaptant si nécessaire) :

```
select disk 0
```

Étape 5 : Lister les partitions

Tapez :

```
list partition
```

Vous verrez toutes les partitions du disque, dont une avec la mention **Recovery** ou de taille environ **20 à 30 Go**.

Étape 6 : Supprimer la partition de récupération et quitter

Tapez (en remplaçant **X** par le numéro de la partition de récupération identifiée) :

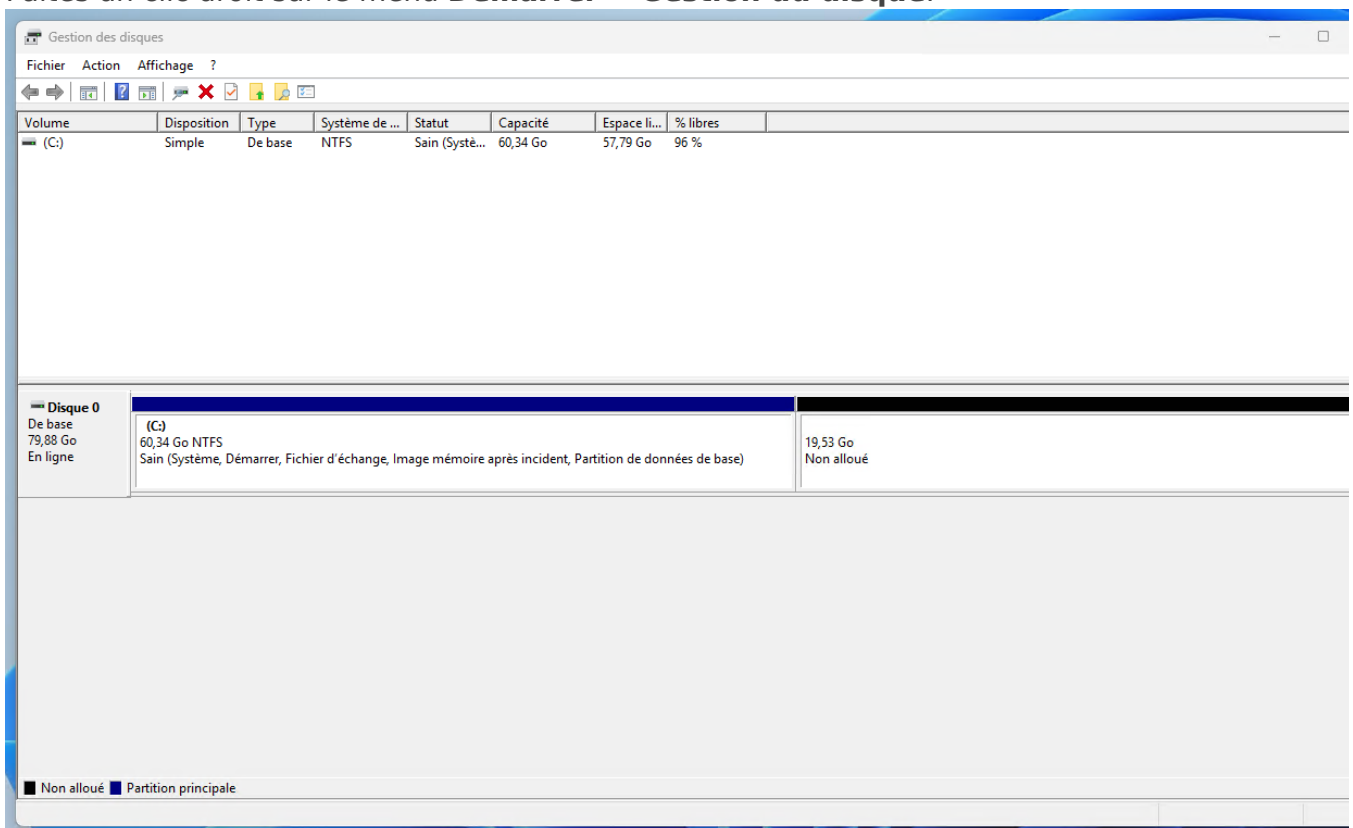
```
select partition X
delete partition override

exit
```

→ La partition de récupération est supprimée. L'espace devient **Non alloué**.

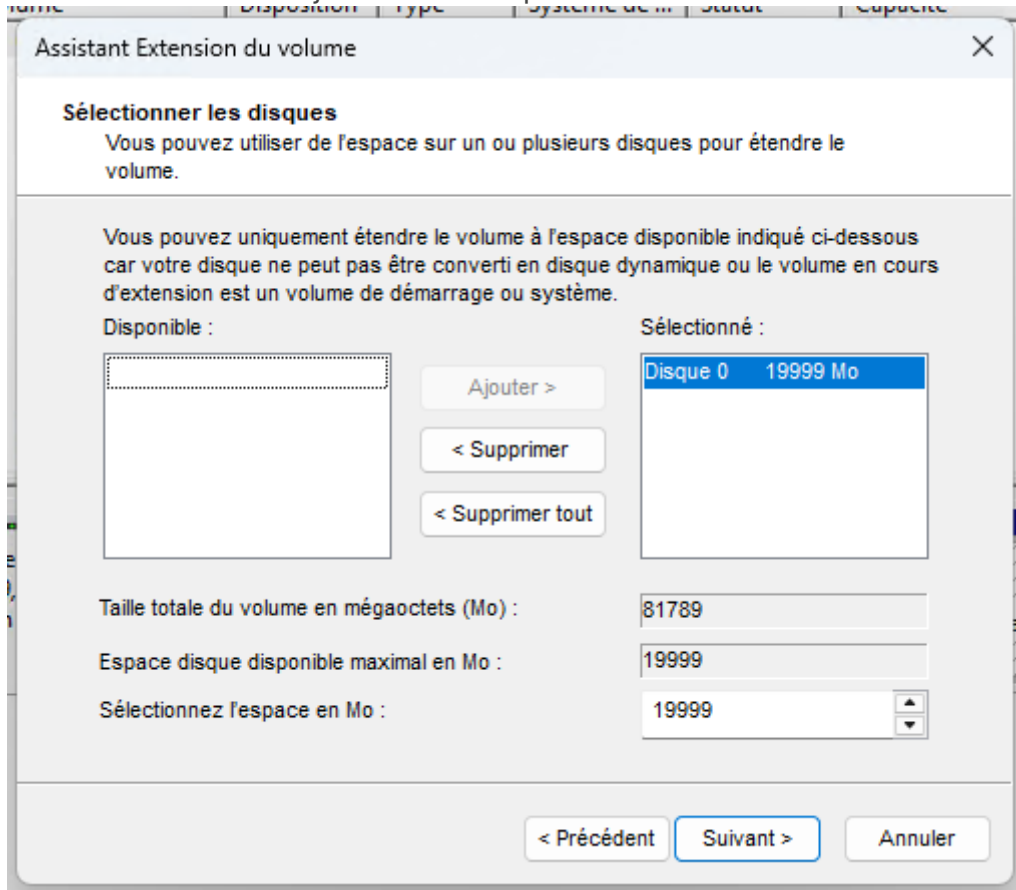
Étape 7 : Élargir la partition C:

1. Faites un clic droit sur le menu **Démarrer** → **Gestion du disque**.



2. Clic droit sur **C:** → **Étendre le volume**.

3. Suivez l'assistant et ajoutez tout l'espace non alloué.



5. Résultat

Votre partition **C:** dispose maintenant de **20 à 30 Go supplémentaires**, ce qui est particulièrement utile pour installer des logiciels lourds.

Gestion des disques

Fichier Action Affichage ?

Volume	Disposition	Type	Système de ...	Statut	Capacité	Espace li...	% libres
(C:)	Simple	De base	NTFS	Sain (Systé...	79,87 Go	77,31 Go	97 %

Disque 0
De base
79,88 Go
En ligne

(C:)
79,87 Go NTFS
Sain (Système, Démarrer, Fichier d'échange, Image mémoire après incident, Partition de données de base)

■ Non alloué ■ Partition principale